

Version I/2026/07/23

IFSanté Chartres

7, rue Philippe DESPORTES

28000 CHARTRES

Tél : 02 37 30 30 86

DISPOSITIF DE FORMATION

1^e année de formation

Semestres 1 & 2

Promotion 2026 - 2029

Direction de l'Institut de formation :

PETERS Christophe

Coordinatrice pédagogique :

RIDET Lydie

Coordinatrice d'année :

BRIZE Aurélie

Formatrices :

MORIN Christine

PEPINEAU Marion

REUILLER Florence

RUIZ Gabrielle

TABLE DES MATIERES

1	<i>Le cadre réglementaire</i>	1
2	<i>Les finalités de la formation</i>	1
3	<i>Les objectifs d'apprentissage de 1ere année</i>	2
4	<i>Les principes pédagogiques</i>	6
4.1	Référentiel de formation	6
4.2	La formation hybride	7
5	<i>La durée de la formation</i>	8
6	<i>L'attribution des crédits européens</i>	9
7	<i>La formation théorique</i>	10
7.1	Les unités d'enseignement (UE)	10
8	<i>Les principes d'évaluation et de validation</i>	11
8.1	Dispense d'unité d'enseignement	12
8.2	La compensation des notes	12
8.3	Références des enseignements et modalités d'évaluations (sous réserves de modifications)	12
8.3.1	Références des enseignements et modalités d'évaluations en semestre 1	13
8.3.2	Références des enseignements et modalités d'évaluations en semestre 2	14
8.4	Les modalités en cas de non validation d'ECTS :	15
9	<i>L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (A.F.G.S.U)</i>	16
10	<i>La formation clinique en stage</i>	16
10.1	La durée et la répartition des stages	17
10.2	Le parcours de l'étudiant en stage	17
10.3	L'organisation du parcours de stage	18
10.4	La préparation de stage	18
10.5	L'exploitation de stage	18
10.6	L'évaluation des compétences en stage	19
10.7	Les crédits européens en stage	20
10.8	La validation d'une compétence	20
10.9	Dispositif de la semaine d'hybridation	20
11	<i>Le suivi pédagogique</i>	21
11.1	Le suivi pédagogique collectif	22
11.2	Le suivi pédagogique individuel	22
12	<i>Apprentissage par simulation</i>	23
13	<i>Reference des étudiants à besoins spécifiques</i>	24

14	Référence : « violence sexiste et sexuelle » (VSS)	24
15	Vie étudiante (journée bien être, ateliers)	25
16	La mobilité internationale	25
17	La réorientation et mutation	25
	ANNEXE I : Glossaire	26
	ANNEXE II : Modalités de passage de première en deuxième année	III
	ANNEXE III : Planning indicatif 2026- 2027 alternance cours/stages sous réserve de modifications par l'IFSanté	IV

1 Le cadre réglementaire

- Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier;
- Vu l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

2 Les finalités de la formation

La formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier (DEI) vise l'acquisition des compétences nécessaires pour répondre aux besoins de santé des personnes, des familles et des communautés, au sein d'un système de santé en constante évolution et dans un cadre pluri professionnel.

Le référentiel de formation a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant. Celui-ci construit progressivement son identité professionnelle et l'ensemble de ses compétences à travers la validation de **5 domaines de compétences**. Ce parcours intègre l'acquisition de savoirs théoriques, de savoir-faire cliniques, d'attitudes et de comportements adaptés.

L'étudiant est accompagné pour devenir un **praticien autonome, responsable et réflexif**. Il doit être capable de :

- Analyser avec rigueur toute situation de santé (individuelle ou collective).
- Prendre des décisions adaptées et sécurisées dans les limites de son champ de compétences.
- Mener des interventions de soins de qualité, de manière autonome ou en équipe pluri professionnelle.

Au cours de son cursus, l'étudiant mobilise et développe des ressources théoriques, méthodologiques, des habiletés gestuelles ainsi que des capacités relationnelles indispensables. Il est **acteur de sa formation** : il constitue son portefeuille de connaissances et de compétences, tout en construisant son projet professionnel.

L'étudiant apprend à **reconnaître ses émotions** et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.

Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés sont compétents, capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et savent s'adapter à des situations variées.

3 Les objectifs d'apprentissage de 1^{ère} année

Durant la première année de formation, l'étudiant développera des savoirs qu'il mettra progressivement en œuvre afin de concourir au développement de ses compétences en stage.

Compétence 1 : « Elaborer le diagnostic infirmier pour une personne ou un groupe de personnes afin d'identifier les interventions adaptées à mettre en œuvre »

Objectif : Mettre en œuvre un jugement clinique dans le cadre de situations de soins simples ou stabilisées concernant une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie.

Compétence 2 : « Définir les interventions à mener auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle dans le cadre d'une co-construction afin de répondre aux problématiques identifiées »

Objectif : - Identifier les interventions à mener auprès d'une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le cadre de situations de soins simples ou stabilisées.

Compétence générique :

« Concevoir un projet diagnostique et thérapeutique adapté à une personne ou un groupe de personnes et répondant aux problématiques identifiées y compris en situation d'urgence et en situation sanitaire exceptionnelle »

Objectif : - Identifier un projet diagnostique et thérapeutique adapté à une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le cadre de situations de soins simples ou stabilisées et en situation d'urgence et en situation sanitaire exceptionnelle.

« Exercer une activité professionnelle conforme à la législation, aux règles déontologiques et en prenant en compte la dimension éthique .

Objectif : - Exercer une activité professionnelle auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie, conforme à la législation, aux règles déontologiques et en

prenant en compte la dimension éthique, dans le cadre de situations de soins simples ou stabilisées.

Compétence 3 : « Réaliser des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes dans le cadre en particulier d'une consultation infirmière et dans le respect des règles QHSSE 7 , des procédures et des protocoles et en utilisant des données probantes afin d'assurer un projet de soin adapté à la situation identifiée »

Objectif : - Réaliser des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le cadre de situations de soins simples ou stabilisées => Intégrant l'élément de compétences : mettre en œuvre des soins courants dits "de la vie quotidienne" (l'ensemble des soins pouvant être délégué par un infirmier à d'autres professions de santé) pour une personne à tout âge de la vie.

Compétence 4 : « Prescrire des produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux) et des examens complémentaires afin d'assurer un traitement et un suivi adapté à la situation clinique d'une personne dans le domaine des soins infirmiers »

Compétence générique : « Mettre en œuvre un projet diagnostique et thérapeutique adapté à une personne ou un groupe de personnes et répondant aux problématiques identifiées y compris en situation d'urgence et en situation sanitaire exceptionnelle »

Objectif - Mettre en œuvre un projet diagnostique et thérapeutique adapté à une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le cadre de situations de soins simples ou stabilisées y compris en situation d'urgence et en situation sanitaire exceptionnelle.

Compétence 5 : « Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation à la santé, en santé communautaire et populationnelle afin de répondre aux besoins de santé publique »

Objectif : - Identifier les priorités de santé publique, les étapes et les méthodes de mise en œuvre d'une démarche de promotion de la santé, d'éducation à la santé, en santé communautaire et populationnelle.

Compétence 6 : « Concevoir, conduire et co-construire une démarche d'éducation thérapeutique, de prévention, de dépistage et de repérage auprès d'une personne notamment dans le cadre d'une consultation infirmière »

Objectif : - Identifier les étapes et l'organisation d'une démarche d'éducation thérapeutique, de prévention, de dépistage et de repérage auprès d'une personne notamment dans le cadre d'une consultation infirmière.

Compétence 7 : « Concevoir et conduire une démarche et des actions de communication et d'éducation des communautés et des organisations sur les enjeux environnementaux, les pratiques et gestes durables et éco-responsables afin de répondre aux problématiques de développement durable et de gestion des ressources naturelles »

Objectif : - Analyser des données issues des recommandations et des productions en lien avec la gestion des risques environnementaux et les enjeux environnementaux, les pratiques et les gestes durables et éco-responsables.

Compétence générique : « Etablir une relation adaptée à une personne ou un groupe de personnes pour une prise en soins de qualité en mobilisant les compétences psychosociales »

Objectif : - Communiquer de manière adaptée avec une personne ou un groupe de personnes, l'entourage et avec les différents intervenants professionnels dans le cadre de situations de soins simples ou stabilisées.

Compétence 9 : « Organiser les activités de soins en transmettant et en recevant des informations et données en lien avec la personne en utilisant les outils numériques, aux membres d'une équipe pluri professionnelle dans un but de collaboration et de continuité de soins

Objectif : - Organiser son activité en prenant en compte le travail en équipe, son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel afin de développer la coopération au sein de l'équipe pluri professionnelle.

Compétences génériques : « Communiquer les données d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un but de collaboration interprofessionnelle et de continuité des soins
Intégrer la dimension numérique dans les pratiques professionnelles : gestion des données de santé, cybersécurité, utilisation des outils numériques, communication »

Objectif : - Saisir les données liées à une personne dans le système informatisé dans le respect des règles/sécurité informatiques.

Compétence 10 (compétence générique) : « Accompagner les pairs, les apprenants et les autres professionnels afin de permettre leur accueil, leur formation et le développement de leurs compétences, dans le respect des personnes en tenant compte de leurs éventuels besoins spécifiques »

Objectif : - Identifier les étapes, techniques et méthodes permettant le développement et l'évaluation des compétences.

Compétence 11 : « Mettre en œuvre le processus d'amélioration continue des soins et de sa pratique professionnelle dans le cadre de ses activités »

Objectif : - Identifier et mettre en œuvre les méthodologies et outils d'évaluation adaptés à l'analyse de situations, et mettre en œuvre les principes et règles de vigilance dans toute activité.

Compétence 12 : « Analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'optimiser sa pratique et son expertise professionnelle, la qualité et la sécurité des activités réalisées »

Objectif : - Rechercher et sélectionner des publications scientifiques et professionnelles au moyen des différentes ressources documentaires nationales et internationales.

Compétence 13 : « Formaliser des documents professionnels dans le cadre d'une démarche scientifique d'amélioration continue des pratiques professionnelles »

Objectif : - Elaborer des procédures et des modes opératoires dans le cadre de son activité, à l'aide d'outils appropriés en intégrant les données probantes afin de garantir la qualité des interventions pour une situation simple.

4 Les principes pédagogiques

4.1 Référentiel de formation

Le référentiel de formation s'articule autour de l'acquisition de treize compétences requises pour l'exercice des activités du métier d'infirmier, regroupées au sein de cinq blocs de compétences.

Le référentiel de formation met en place une **alternance entre l'acquisition de connaissances** et de **savoir-faire** reliés à des situations professionnelles, la mobilisation de ces connaissances et savoir-faire dans des situations de soins, et, s'appuyant sur la maîtrise des concepts, la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles et de la simulation en santé.

Au cours de la formation, sept principes régissent l'acquisition de connaissances et compétences :

La participation active des étudiants : les activités pédagogiques, telles que les travaux dirigés, les exposés, les approches par problèmes, ainsi que les mises en situation professionnelle simulées ou réelles, sont conçues pour impliquer activement les étudiants dans leur apprentissage et favoriser leur engagement ;

L'analyse réflexive : les étudiants sont encouragés à développer une démarche réflexive, les amenant à analyser leurs actions, leurs pensées, leurs ressentis et leurs apprentissages. Cette approche vise à les aider à progresser, à s'ajuster et à s'adapter de manière constructive à des situations professionnelles complexes afin de favoriser le développement de la compétence culturelle infirmière ;

La multidisciplinarité et l'interprofessionnalité : l'objectif est de préparer les étudiants à travailler en collaboration avec des professionnels de santé issus de diverses disciplines, en les impliquant dans l'étude de situations concrètes ou de problèmes de santé, tout en favorisant la participation des personnes dans la formation théorique et pratique ;

L'évolution constante des savoirs : les étudiants acquièrent des concepts clés notamment en lien avec la recherche et le champ disciplinaire pour faire évoluer leur pratique professionnelle tout au long de leur parcours académique et professionnel, en tenant compte de l'actualisation continue des connaissances ;

La personnalisation du parcours de formation : l'objectif est d'accompagner les étudiants dans la construction de leur projet professionnel en leur offrant la possibilité d'approfondir et de consolider leurs compétences à travers notamment la déclinaison individualisée du cadre de consolidation ;

L'accompagnement à la réussite : un suivi pédagogique personnalisé et collectif est mis en place pour soutenir chaque étudiant. Ce dispositif inclut l'accompagnement en stage et en institut, la médiation des contenus pédagogiques et des évaluations formatives permettant de guider l'acquisition des savoirs et des compétences ;

Le bien-être étudiant : un environnement favorable au bien-être des étudiants est assuré, tant dans les structures de formation qu'en stage, afin de garantir leur épanouissement personnel et professionnel durant la formation.

Le parcours de formation tient compte de la progression de chaque étudiant. La transférabilité et la validation des compétences sont formalisées de manière continue dans le portfolio. L'étudiant développe ainsi son autonomie et sa responsabilité dans la co-construction de son cheminement vers la professionnalisation.

Les formateurs mettent en œuvre des stratégies pédagogiques qui vont aider l'étudiant à développer son sens de l'observation, de la critique constructive et à exercer ainsi sa capacité de recherche et de raisonnement dans ses expériences.

Les contenus de formation tiennent compte de l'évolution des savoirs et de la science. Ils sont actualisés en fonction de l'état des connaissances. Ils font une place à l'enseignement des sciences et des techniques infirmières.

4.2 La formation hybride

L'hybridation soutenue par l'institut de Chartres auprès des apprenants vise un apprentissage par des méthodes actives et participatives, guidés par l'équipe pédagogique dans son rôle de médiation, d'accompagnement méthodologique et métacognitif.

Les méthodes pédagogiques s'appuient sur un dispositif techno pédagogique diversifié :

- la mise en place de ressources textuelles ou multimédias en lignes ;

- l'utilisation de tests à réaliser en autonomie sur la plateforme universitaire
- La réalisation de travaux dirigés en ligne ;
- l'accompagnement dans des travaux collaboratifs à partir de ressources mises à disposition ;
- l'accompagnement dans des travaux de réflexion, individuels ou collectifs, faisant appel à des ressources extérieures et articulées autour de forums et de supports créés et mis en ligne par les apprenants.
- la réalisation de cours en visio et/ou sous forme de capsule vidéo quand la ressource en compétences ou expertise l'exigent.

L'IFSanté Chartres applique le principe selon lequel tout enseignement distanciel fait l'objet d'une exploitation systématique en présentiel, afin de sécuriser la compréhension des apprenants.

Certaines modalités d'évaluation prévoient un dépôt de travaux en ligne, sélectionnées pour leur pertinence pédagogique et réalisées dans le respect strict des règles de cybersécurité

5 La durée de la formation

La formation est organisée en six semestres. Elle comprend un parcours de formation d'un volume horaire de 4 620 heures, réparties de la manière suivante :

- 1 890 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique ;
- 2 310 heures d'enseignement clinique, ce qui correspond à 66 semaines de stage ;
- 420 heures de travail d'appropriation des connaissances en autonomie.

La charge de travail totale de l'étudiant, qui inclut le volume horaire de formation ainsi que le travail personnel complémentaire, est estimée entre 4 620 et 5 400 heures. Ce travail personnel complémentaire est évalué à un maximum de 780 heures.

Le référentiel de formation est construit par alternance entre des temps de formation théorique, réalisés dans les instituts de formation, et des temps de formation clinique, réalisés sur les lieux où sont pratiquées des activités de soins. Il se structure autour d'un cadre national garantissant un socle commun, et d'un cadre de consolidation constituant un levier de personnalisation du parcours.

L'enseignement en institut de formation est dispensé sur la base de 35 heures par semaine dont les modalités sont prévues par les responsables de l'IFSanté Chartres (amplitude de 8h00 à 18h00). En stage, les étudiants effectuent 35 heures de présence hebdomadaire en moyenne, ce qui inclut 5 heures dédiées à l'appropriation des connaissances dans une démarche réflexive sur le lieu de stage.

La présence lors des travaux dirigés et des stages est obligatoire. Certains enseignements en cours magistral peuvent l'être en fonction du projet pédagogique. Pour les cours magistraux obligatoires, les travaux dirigés et les séances de travaux pratiques, toute absence non justifiée et répétée empêche la validation du semestre sauf décision contraire du jury semestriel pouvant tenir compte de circonstances exceptionnelles. (cf. art 36).

ANNEE DE FORMATION	SEMESTRE	PERIODES	REPARTITION	DUREE
1 ^{ère} ANNEE	SEMESTRE 1	01 Septembre 2026 Au 29 Janvier 2027	COURS SEMAINE HYBRIDE STAGE COURS APPROPRIATION COURS	6 semaines 5 jours 5 semaines 4 semaines 2 semaines 4 semaines
	SEMESTRE 2	01 Février 2027 Au 02 juillet 2027	COURS SEMAINE HYBRIDE STAGE APPROPRIATION COURS APPROPRIATION/ SESSION 2	5 semaines 1 semaine 5 semaines 1 semaine 9 semaines 1 semaine

6 L'attribution des crédits européens

Le référentiel donne lieu à l'attribution des crédits conformément au système européen de transferts de crédits « European credits transfert system » (ECTS).

Les principes qui président à l'affectation des crédits sont de **30 crédits par semestre de formation**.

Le référentiel prévoit une scission des 180 crédits en deux blocs distincts pour permettre la personnalisation du parcours :

- Le Cadre National (Socle commun) = 142 ECTS
 - 86 ECTS attribués aux enseignements théoriques et pratiques.
 - 56 ECTS attribués à l'enseignement clinique (soit 56 semaines de stage).
- Le Cadre de Consolidation (Personnalisation) = 38 ECTS
 - 25 ECTS attribués aux enseignements théoriques et pratiques.
 - 3 ECTS attribués aux Unités d'Enseignements Libres (UEL).
 - 10 ECTS attribués à l'enseignement clinique (soit 10 semaines de stage orientées vers le projet professionnel de l'étudiant).

Le **diplôme d'Etat d'infirmier** sanctionne un niveau validé par l'obtention de **180 ECTS**.

En fin de formation, la validation de l'ensemble des UE et de l'ensemble des compétences doivent être obtenue.

7 La formation théorique

7.1 Les unités d'enseignement (UE)

Le référentiel de formation du diplôme d'Etat d'infirmier est ainsi constitué de 15 Unités d'Enseignement (UE) nationales, réparties en 5 grands domaines (de A à E) sur les trois années de formation pour permettre une progression pédagogique cohérente.

Domaine A : Sciences infirmières et raisonnement clinique :

Ensemble des savoirs théoriques fondamentaux et méthodes permettant de prendre des décisions au regard des missions dévolues aux infirmiers.

- Domaine B : Pratiques cliniques infirmières, qualité et gestion des risques :

Ensemble des savoirs, des méthodes et des compétences permettant :

- L'organisation, la réalisation et l'évaluation des soins infirmiers pour une personne ou un groupe de personnes (soins techniques, relationnels, soins éducatifs) ;
- La formulation d'objectifs thérapeutiques ;
- La gestion des risques et la mise en œuvre d'une démarche qualité dans le cadre de l'amélioration continue de la pratique infirmière.

- Domaine C : Prévention et promotion de la santé :

Ensemble des savoirs, des méthodes et des compétences permettant :

- D'intégrer dans la pratique professionnelle l'ensemble des enjeux liés à la santé publique, à la santé environnementale, à la santé et sécurité au travail afin de mettre en œuvre des soins préventifs et écoresponsables ;

- De promouvoir la santé individuelle, populationnelle et communautaire auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes, saines ou malades à tout âge de la vie.

➤ Domaine D : Communication, travail en équipe et leadership :

Ensemble des savoirs, méthodes et compétences notamment psychosociales permettant de mettre en œuvre :

- La communication et la collaboration avec les parties prenantes ;
- La coordination des activités et des soins et le parcours de soins ;
- Le leadership pour accompagner les personnes et membres d'une équipe à l'atteinte d'objectifs liés à la santé ou à l'amélioration des organisations de soins ;
- Le processus de professionnalisation.

➤ Domaine E : Démarche scientifique, initiation à la recherche et méthodologie :

Ensemble des savoirs, méthodes et compétences permettant d'acquérir :

- Une démarche scientifique pour intégrer dans sa pratique professionnelle l'utilisation des données probantes et contribuer à la production de données scientifiques ;
- Des compétences linguistiques pour accéder à la littérature scientifique en langue anglaise et accompagner les personnes non francophones.

Chaque UE contribue à l'acquisition des compétences du référentiel et donnent lieu à une valorisation en crédits européens. Chaque compétence est déclinée par année de formation et contextualisée. En 1^{ère} année, seront étudiés en priorité des situations de soins simples ou stabilisées d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie.

8 Les principes d'évaluation et de validation

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la formation sont déterminées conformément aux référentiels de compétences et de formation.

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée au sein d'une même épreuve. Les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

A chaque unité d'enseignement est affecté un nombre de crédits. Ce dernier est utilisé comme **coefficient** par le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Pour valider une unité d'enseignement, l'étudiant doit obtenir une note au moins égale à 10 sur vingt.

Pour valider un semestre, l'étudiant doit valider l'ensemble des unités d'enseignement le constituant. La validation d'un semestre emporte l'acquisition de 30 crédits européens alors capitalisables.

Les enseignements semestriels donnent lieu à **deux sessions d'évaluation : session 1 et session 2**. En cas d'absence à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité.

8.1 Dispense d'unité d'enseignement

Tout étudiant(e) admis(e) en formation infirmière a la possibilité de demander une dispense d'unités d'enseignements et / ou de stage afin de faire reconnaître une formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.

La décision d'accorder – ou de ne pas accorder – la dispense, prise par le président de l'université après avis de la commission d'admission, est notifiée à l'étudiant demandeur par le directeur de l'institut.

Une dispense accordée est valable pour l'année universitaire dans laquelle l'étudiant est inscrit, et / ou sur l'ensemble du cycle de formation.

8.2 La compensation des notes

La compensation des notes s'opère entre les unités d'enseignement d'un même semestre :

- Pour les notes des unités d'enseignement d'un même domaine à l'exception du domaine « Démarche scientifique, initiation à la recherche et méthodologie » ;
- Pour les notes dont le résultat est au moins égal à 9/20 ;
- En tenant compte des coefficients attribués aux unités d'enseignement. La validation d'une unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits afférents.

8.3 Références des enseignements et modalités d'évaluations (sous réserves de modifications)

8.3.1 Références des enseignements et modalités d'évaluations en semestre 1

Domaine	Unité d'enseignement	Modalités	Période	Durée	Référence
Domaine A : « Sciences infirmières et raisonnement clinique »	A1 : « Fondements des sciences infirmières et raisonnement clinique »	Évaluation en groupe restreint - écrit	Semaine 5	4h	Gabrielle RUIZ Marion PEPINEAU
	A2 : « Législation, déontologie, éthique »	Évaluation individuelle - écrit	Semaine 5	1h	Gabrielle RUIZ Christine MORIN
Domaine B : « Pratiques cliniques infirmières, qualité et gestion des risques »	B1 : « Sciences biomédicales »	Couplée avec B3	Semaine 48	2h	Christine MORIN
		Évaluation continue X2	Semaine 4	2h	Florence REUILLER Aurélie BRIZE
	B2 : « Sciences humaines et sociales »	Évaluation individuelle - écrit	Semaine 5	2h	Aurélie BRIZE Marion PEPINEAU
	B3 : « Pratiques et interventions infirmières »	Couplée avec B3	Semaine 48	2h	Florence REUILLER
		Évaluation continue X2	Semaine 4	2h	Gabrielle RUIZ Christine MORIN
		Évaluation pratique	Semaine 4	30 minutes	
Domaine D : « Communication, travail en équipe et leadership »	D1 : « Savoir-être, communication professionnelle et leadership »	Évaluation individuelle - oral	Semaine 50	30 minutes	Aurélie BRIZE Marion PEPINEAU
	D4 : « Numérique en santé »	Tests sur la plateforme Célène (résultats supérieur à 80 %)	Semaine 51	-	Gabrielle RUIZ Christine MORIN
Domaine E : « Démarche scientifique, initiation à la	E1 : « Recherche, méthodes, analyse critique et données	Travail écrit individuel à domicile et dépôt sur la	Semaine 2	4h de travail dédié	Marion PEPINEAU Florence REUILLER

recherche et méthodologie »	probantes »	plateforme Célène			
	E2 : « Langue vivante étrangère »	Evaluation continue (participation orale)	Semaine 3	Contrôle continue	Aurélie BRIZE Christine MORIN

8.3.2 Références des enseignements et modalités d'évaluations en semestre 2

Domaine	Unité d'enseignement	Modalités	Période	Durée	Référence
Domaine A : « Sciences infirmières et raisonnement clinique »	A1 : « Fondements des sciences infirmières et raisonnement clinique »	Évaluation individuelle de raisonnement clinique - oral	En attente	45 minutes	Gabrielle RUIZ Marion PEPINEAU
	A2 : « Législation, déontologie, éthique »	Evaluation en groupe - oral	En attente	45 minutes	Gabrielle RUIZ Christine MORIN
Domaine B : « Pratiques cliniques infirmières, qualité et gestion des risques »	B1 : « Sciences biomédicales »	Couplée avec B3 Evaluation continue X2 Evaluation individuelle - écrit	En attente	2 h 2h	Christine MORIN Florence REUILLER Aurélie BRIZE
	B2 : « Sciences humaines et sociales »	Evaluation individuelle-écrit	En attente	2h	Aurélie BRIZE Marion PEPINEAU
	B3 : « Pratiques et interventions infirmières »	Couplée avec B3 Evaluation continue X2 Evaluation individuelle-écrit	En attente	2 h 2h	Florence REUILLER Gabrielle RUIZ Christine MORIN
Domaine C : « Prévention et promotion de la santé »	C1 : « Santé publique, promotion de la santé et prévention, éducation thérapeutique »	Contrôle continu individuel - écrit X2 40% note totale examen	En attente	30 minutes 30 minutes 1h	Aurélie BRIZE Marion PEPINEAU Gabrielle RUIZ

		terminal individuel - écrit 60% de la note totale			
Domaine D : « Communication, travail en équipe et leadership »	D1 : « Savoir-être, communication professionnelle et leadership »	Evaluation de groupe - oral	En attente	30 minutes	Aurélie BRIZE Marion PEPINEAU
	D4 : « Numérique en santé »	Tests sur la plateforme Célène (résultats supérieur à 80 %)	En attente		Gabrielle RUIZ Christine MORIN
Domaine E : « Démarche scientifique, initiation à la recherche et méthodologie »	E1 : « Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes »	Examen terminal en groupe- écrit	En attente	6h de travail dédié	Marion PEPINEAU Florence REUILLER
	E2 : « Langue vivante étrangère »	Evaluation continue (participation orale)	En attente	Contrôle continue	Aurélie BRIZE Christine MORIN
	E3 : « Méthode de travail et aide à la réussite »	Evaluation continue – assiduité - implication	En attente	Contrôle continue	Aurélie BRIZE Florence REUILLER

8.4 Les modalités en cas de non validation d'ECTS :

Les **rattrapages du semestre impair** se dérouleront **semaine 17**. Les rattrapages du semestre pair se dérouleront **semaine 27**.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, **la meilleure note est retenue**.

Le passage de première année en deuxième année s'effectue par la **validation des semestres 1 et 2** ou par la **validation de 51 ECTS sur 60** répartis sur les 2 semestres de formation.

Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères et qui ont obtenu entre **30 et 50 ECTS** au cours des 2 premiers semestres sont **admis à redoubler**.

L'inscription en troisième année de formation requiert la validation des semestres 1 et 2.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

Les étudiants autorisés à redoubler en ayant validé les crédits correspondant aux stages effectuent un stage complémentaire qu'ils recherchent. Les modalités sont définies par l'équipe pédagogique.

Un contrat de formation est établi en fonction du projet individuel de formation pour tous les étudiants admis à redoubler ; cependant, un contrat pédagogique sera également proposé au regard des difficultés pédagogiques identifiées chez l'apprenant pendant l'année en cours.

Les étudiants qui ont acquis moins de 30 ECTS peuvent être autorisés à redoubler par le jury semestriel après avis de l'instance compétente.

9 L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (A.F.G.S.U)

L'enseignement se déroule sous forme de situations simulées sur 2 journées et demie par étudiant et une demi-journée de plénière en distanciel. Il se déroulera durant les périodes de stage de semestre 1 et 2. Une épreuve de validation a lieu à l'issue de cet enseignement afin d'obtenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 qui s'inscrit dans la validation de l'UE B3 « Pratiques et interventions infirmières ».

10 La formation clinique en stage

L'enseignement clinique s'effectue au cours de **périodes de stages** dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins.

Ces périodes alternent avec les périodes d'enseignement en institut de formation.

Chaque stage fait l'objet d'une préparation et d'une exploitation à l'institut de formation. Pendant les temps de stage l'étudiant se forme en réalisant des activités et en les analysant au sein des équipes professionnelles. Les savoirs théoriques, techniques, organisationnels et relationnels utilisés dans les activités sont mis en évidence par les professionnels qui encadrent le stagiaire et par les formateurs.

Ainsi, les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances.

Chaque étudiant est placé sous la responsabilité d'un **maître de stage**, d'un **tuteur de stage** et d'un **professionnel de proximité** au quotidien.

10.1 La durée et la répartition des stages

Sur les trois années de formation, les stages ont une durée de 66 semaines, soit 2310 heures

Sur la base de **35 heures/semaine** incluant 5 heures dédiées à l'appropriation des connaissances dans une démarche réflexive sur le lieu de stage.

Durée des stages pour la première année :

12 semaines, soit : **6 semaines en Semestre 1 et 6 semaines en Semestre 2**. Chaque première semaine de stage prévoit une semaine d'hybridation faite à l'institut et sollicite la présence des formateurs et de tuteurs de stage.

10.2 Le parcours de l'étudiant en stage

Quatre typologies de stages sont prévues, elles sont représentatives de « familles de situations », c'est-à-dire des lieux où l'étudiant rencontre des spécificités dans la prise en soins :

- Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, en phase aiguë ;
- Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, stabilisée ;
- Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le maintien ou l'amélioration de leur état de santé, dans le cadre d'une équipe de soins primaires contribuant à l'offre de soins de premier recours ;
- Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie, en situation de vulnérabilité liée à des problèmes de santé, de handicap, de dépendance, d'exclusion sociale.

Le parcours de stage de l'étudiant doit comporter au minimum un stage dans chacune des typologies de stage décrits ci-dessus.

De plus, dans les trois ans de formation, l'étudiant devra effectuer :

- Un stage en psychiatrie d'une durée d'au moins 5 semaines auprès d'adultes, d'enfants ou d'adolescents présentant des troubles psychiatriques ;
- Un stage en lien avec la prise en soin de l'enfant et de l'adolescent d'au moins 5 semaines.

Les horaires varient en fonction des lieux d'accueil et des modalités d'apprentissage. La durée quotidienne est fixée à 7 heures, sans horaire de nuit ni les week-ends, afin de garantir un rythme adapté à l'apprentissage initial.

Pendant la durée des stages, le formateur de l'IFSanté Chartres référent de suivi pédagogique organise des temps de regroupements d'étudiants, à l'institut, afin de réaliser des analyses de la pratique professionnelle.

10.3 L'organisation du parcours de stage

En première année les affectations de stage sont réalisées par la coordinatrice des stages en collaboration avec les formateurs référents de suivi pédagogique selon un parcours de stage défini et en fonction des besoins spécifiques des apprenants.

10.4 La préparation de stage

Une préparation de stage est effectuée avant chaque départ en stage, durant la semaine d'hybridation.

Elle est encadrée par les formateurs référents de suivi pédagogique. Elle consiste en une lecture et une explication des documents suivants :

- le portfolio,
- les feuilles de stage,
- les plannings réalisés et prévisionnels,
- les indemnités de stage.

Ainsi que l'approche et l'évolution des attendus dans :

- la réalisation d'une analyse d'activité,
- la réalisation d'un calcul de dose,
- la connaissance du rôle de chaque intervenant professionnel en stage,
- l'accompagnement dans la rédaction des objectifs personnels en lien avec l'offre de stage et le parcours de l'étudiant,
- la présentation des objectifs institutionnels,
- la connaissance des modalités en cas d'AES, absence, ou accident.

10.5 L'exploitation de stage

Elle a pour objectif d'accompagner les apprenants dans un processus de réflexion sur l'activité professionnelle pour développer ses capacités d'agir dans les situations de travail.

Elle se déroule en groupe de suivi pédagogique avec un formateur référent sur une durée de 3 h.

Elle est organisée après le stage, dans la 1^{ère} semaine de retour à l'IFSanté Chartres, en général.

Elle consiste à :

1. Recueillir l'expression du vécu en stage par un tour de table auprès de chaque apprenant sur :
 - ✓ Les compétences développées
 - ✓ Les actes et activités réalisés
 - ✓ La qualité de l'encadrement
 - ✓ La progression en formation (améliorations, difficultés)
2. Analyser des situations de travail sur :
 - ✓ Un ou plusieurs thèmes émergent des situations vécues en stage
 - ✓ La compréhension de situations en faisant appel aux enseignements
 - ✓ L'adaptation du positionnement en situation similaire (notion de transfert).

10.6 L'évaluation des compétences en stage

L'étudiant construit ses compétences **en agissant** avec les professionnels et en inscrivant dans **son portfolio** les éléments d'analyse de ses activités.

Le portfolio de l'étudiant est un outil qui sert à mesurer **la progression** de l'étudiant en stage. Il **est** centré sur l'acquisition des compétences et des activités infirmières.

Pour chaque période de stage, l'étudiant complète le portfolio en renseignant les éléments suivants :

- La description du lieu de stage, incluant le cadre de référence (cadre national ou cadre de consolidation), le semestre, la typologie de stage, le secteur d'activité, la durée de la période de formation, le recours éventuel à la simulation en santé, ainsi que l'identification du maître de stage et du tuteur ;
- La formulation des objectifs de stage en début de période, ainsi que leur réajustement, le cas échéant, lors du bilan intermédiaire conduit avec le tuteur ;
- Le recensement et l'analyse des activités réalisées, mettant en évidence les points forts, les axes d'amélioration et les questionnements ou étonnements suscités ;
- L'analyse de pratiques professionnelles ;
- Le suivi de l'acquisition des compétences, comprenant l'auto-évaluation de l'étudiant, le bilan intermédiaire et le bilan final, réalisés dans le cadre d'échanges formalisés entre l'étudiant et le tuteur.

L'évaluation prend en compte le niveau de formation. Elle se fonde sur sa progression au cours du stage dans le développement de ses compétences, au travers des situations rencontrées et de la mise en œuvre des activités de soins.

A l'issue de chaque stage, **les responsables de l'encadrement** évaluent les acquisitions des éléments de chacune des compétences sur la base des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio, **au cours d'un entretien avec l'étudiant**.

10.7 Les crédits européens en stage

Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

- **Avoir réalisé la totalité du stage** : la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80% du temps prévu pour ce stage, sans que les absences ne dépassent 10% de la durée totale annuelle des stages ;
- **Avoir mis en œuvre et acquis les éléments des compétences** requises dans les situations professionnelles rencontrées et **analysées**.

Cette proposition d'attribution prend en compte le niveau de formation de l'étudiant et se fonde sur sa progression dans son parcours de professionnalisation et l'acquisition des compétences infirmières.

En cas de **non validation d'un stage**, l'étudiant effectue **un nouveau stage dans la même typologie** dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique.

10.8 La validation d'une compétence

Chaque compétence s'obtient de **façon cumulée** :

- Par la **validation de la totalité des unités d'enseignement** en relation avec la compétence ;
- Par l'**acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence**, évalués lors des stages.

10.9 Dispositif de la semaine d'hybridation

Les objectifs de la semaine des semaines d'hybridation sont :

- Optimiser l'arrivée des étudiants en stage, par l'acquisition de pré requis en termes de comportements, de savoir être et premiers savoir-faire indispensables.

Le dispositif mis en œuvre sur une durée d'une semaine à chaque stage (semaine 42 pour le semestre 1 et semaine 11 pour le semestre 2).

En première année, ce dispositif vise à mobiliser les compétences :

- Compétence 1 : « Elaborer le diagnostic infirmier pour une personne ou un groupe de personnes afin d'identifier les interventions adaptées à mettre en œuvre ».
- Compétence 3 : « Réaliser des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personne dans le cadre en particulier d'une consultation infirmière et dans le respect des règles QHSSE, des procédures et des protocoles et en utilisant des données probantes afin d'assurer un projet de soin adapté à la situation identifiée ».
- Compétence générique du domaine D : « Etablir une relation adaptée à une personne ou un groupe de personnes pour une prise en soins de qualité en mobilisant les compétences psychosociales »

Cette semaine d'hybridation de 35 heures propose une transition progressive et immersive vers le terrain. Articulée autour des groupes de suivi pédagogique et de regroupements par familles de stage, elle alterne :

- Réflexion autour des objectifs de stage,
- Simulation procédurale,
- Raisonnement clinique,
- Pratique réflexive.

La semaine se clôture par des entretiens d'appréciation individualisés ciblant les compétences citées ci-dessus.

La validation de cette semaine d'hybridation permettra à l'étudiant d'obtenir 1 ECTS.

11 Le suivi pédagogique

Il se construit et se réalise en lien avec les valeurs de l'équipe pédagogique. C'est un moyen mis à la disposition de l'étudiant pour **favoriser et accompagner sa progression dans la construction de son identité professionnelle.**

Les formateurs réalisent des suivis pédagogiques à l'IFSanté Chartres et en stage tout au long de l'année. Il entre dans le cadre de l'UE E3.

Lors de ces temps institutionnels la présence des étudiants est **obligatoire.**

Grâce à la mise en œuvre de ces suivis pédagogiques, **l'étudiant :**

- Repère ses ressources, ses capacités d'apprentissage et identifie ses axes d'amélioration afin de développer les compétences attendues en fin de formation.
- Met en œuvre les moyens nécessaires pour améliorer ses capacités à exercer la fonction d'infirmier.
- S'appuie, lors des suivis collectifs, sur la dynamique du groupe pour partager, échanger et mutualiser les ressources afin d'améliorer l'acquisition de compétences professionnelles.

11.1 Le suivi pédagogique collectif

Dans le cadre du **suivi pédagogique collectif**, le formateur :

- Clarifie et présente les objectifs du suivi pédagogique, les règles de fonctionnement et son propre rôle,
- Etablit un climat favorisant la prise de repère de chacun au sein du groupe.
- Veille à la participation de chacun,
- Incite aux échanges et questionnements dans le groupe,
- Permet aux étudiants d'exprimer leur questionnement concernant le lieu d'affectation en stage.
- Utilise les ressources du groupe pour formaliser les objectifs personnels de stage,
- Assure la régulation du groupe,
- Accompagne les étudiants à l'élaboration de leurs objectifs de stage,

11.2 Le suivi pédagogique individuel

Dans le cadre du **suivi pédagogique individuel**, le formateur :

- Instaure un moment privilégié de dialogue et d'échange concernant le vécu de l'étudiant en formation,
- Conseille et oriente l'étudiant dans son parcours de formation et dans ses méthodes d'apprentissage,
- Valorise les compétences de l'étudiant dans son développement personnel et professionnel afin de l'aider à les optimiser,
- Mesure la progression de l'étudiant à l'aide du portfolio,
- Aide l'étudiant à repérer ses difficultés pour faciliter la mise en œuvre d'actions de réajustement,
- Evalue les axes d'amélioration posés lors du suivi pédagogique en stage à partir de l'analyse d'activité,

- Accompagne l'étudiant dans sa professionnalisation pour devenir « *praticien autonome, responsable et réflexif* »

Chaque semestre, le formateur responsable du suivi pédagogique de l'étudiant fait le bilan des acquisitions avec celui-ci. Le formateur référent de suivi pédagogique peut être amené à modifier le parcours de stage au regard des éléments contenus dans le portfolio. Il contribue à présenter à la commission d'attribution des crédits les résultats des étudiants, chaque semestre.

12 Apprentissage par simulation

La simulation en santé s'inscrit dans une méthode pédagogique active basée sur l'apprentissage expérientiel et la pratique réflexive. L'IFSanté Chartres a développé un programme de simulation en santé en respectant les règles de bonnes pratiques préconisées par l'HAS qui définit la simulation en santé par « l'utilisation de matériel, de la réalité virtuelle ou d'un patient standardisé, pour reproduire des situations ou des environnements de soins, pour enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et permettre de répéter des processus, des situations cliniques ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe professionnelle ». La simulation repose sur un principe éthique « jamais la première fois sur un patient ».

La simulation en santé permet l'immersion des apprenants dans des situations de travail au plus proche de la réalité. Les séquences de simulation permettent aux apprenants de résoudre des problèmes des plus simples aux plus complexes, soit individuellement soit en équipe de professionnels ; de travailler à la fois sur les aspects relationnels et sur les aspects techniques liés à la pratique de soins.

Les apprenants participent à 2 ateliers de simulation par semestre et à de nombreux ateliers pratiques ou jeux de rôles.

En 1^{ère} année, les objectifs de la simulation sont centrés sur l'intégration des savoirs des semestres 1 et 2 :

- Soins de confort et de bien-être, repérage des signes de phlébites, prise en soin du processus traumatiques, ateliers hygiène des mains, équipement de protection individuel, prise des paramètres vitaux, préparation d'une perfusion, communication adaptée devant un patient présentant une psychopathologie...

L'équipe pédagogique participe au développement de serious games avec le concours des ingénieurs TICE. Plusieurs « Wooclap » sont réalisés en fin d'UE afin de remobiliser les savoirs de la séquence pédagogique.

13 Reference des étudiants à besoins spécifiques

Deux formateurs référents des étudiants à besoins spécifiques (ABS, comprenant les étudiants qui rencontrent des particularités, permanentes ou temporaires, de nature à entraver sa scolarité, son apprentissage ou sa réussite s'ils ne bénéficient pas d'aménagements adaptés) facilitent et favorisent l'accès à la formation des personnes en situation de handicap : un droit reconnu et valorisé à l'institut de Chartres :

Emilie THIERRY, formatrice L3 : emilie.thierry@univ-tours.fr

Amandine AUBRY, formatrice AS : amandine.aubry@univ-tours.fr

Au sein de l'institut les référents ABS accompagnent les apprenants en situation de handicap tout au long de la formation. Les référents travaillent en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la formation (équipe administrative et pédagogique, tuteurs de stage) ainsi qu'avec les apprenants « ambassadeurs handicap ». Les ambassadeurs handicap sont des apprenants volontaires au sein de chaque promotion qui participent au sein de l'IFSanté Chartres à la mise en œuvre de la politique inclusive en matière de handicap.

14 Référence : « violence sexiste et sexuelle » (VSS)

La lutte contre les VSS et les discriminations repose sur les dispositifs de signalement. Une communication renforcée sur ces outils est indispensable pour en assurer l'efficacité. Notre démarche s'appuie sur une politique institutionnelle, associant des actions de sensibilisation et suivi constant. L'objectif est double : instaurer un cadre sécurisé favorisant la libération de la parole des victimes et responsabiliser l'ensemble des étudiants face aux agissements sexistes et violences.

Un formateur référent-VSS (Violences sexistes et sexuelles), Sandra LIGER (sandra.liger@univ-tours.fr), propose, en collaboration avec l'équipe une information, un accueil et un accompagnement adaptés à la prévention, l'écoute et le signalement permettant le traitement confidentiel des situations portées à sa connaissance.

15 Vie étudiante (journée bien être, ateliers)

Le développement et la promotion de la qualité de vie des apprenants constituent des objectifs du projet qualité des IFSanté Chartres.

L'IFSanté Chartres organise une journée « bien-être » au sein de l'institut le 16/12/2026 et propose aux apprenants différents ateliers aux choix (atelier chocolat, bar à tisanes, luminothérapie, sophrologie, massage, calligraphie, danse...)

Le bien être en formation est associé au bien être psychologique en formation c'est pourquoi une permanence d'un psychologue clinicien spécialisé en neuropsychologie est proposée le mercredi une fois par mois de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h afin d'assurer un soutien psychologique aux étudiants de façon anonymisée. L'entretien, sur rendez-vous d'une durée de 45 minutes se déroule au sein de l'institut.

16 La mobilité internationale

Le parcours de formation permet la validation de périodes d'études effectuées à l'étranger. Lorsque le projet a été accepté par les responsables pédagogiques et que l'étudiant a obtenu la validation de sa période d'études par l'établissement étranger, il bénéficie des crédits européens correspondant à cette période d'études sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

L'inscription de l'étudiant en soins infirmiers dans un projet de mobilité internationale se prépare à partir de la 2^{ème} année en respectant la procédure institutionnelle pour un départ en semestre 5 ou 6.

17 La réorientation et mutation

Lorsqu'un étudiant change d'institut de formation pour poursuivre son cursus dans un autre institut, les crédits délivrés dans l'institut d'origine lui sont définitivement acquis, dans la limite de la réglementation liée aux interruptions. Il valide dans son nouvel institut les crédits manquant à l'obtention de son diplôme.

ANNEXE I : Glossaire

European crédits transfert system » (ECTS) : A chaque unité d'enseignement (UE) est affectée une valeur en crédits. Les crédits sont attribués quand l'unité est validée (note > ou = à 10/20 ou par compensation).

Ces crédits sont :

- transférables dans toute autre université européenne
- capitalisables, c'est à dire définitivement acquis quelle que soit la durée du parcours de l'étudiant.

Cours magistraux (CM) : Cours dont le contenu est plutôt « théorique », dispensés par un enseignant dans des salles de type amphithéâtre devant un public généralement nombreux. Certains enseignements en cours magistral peuvent être des temps d'enseignement obligatoire en fonction du projet pédagogique de l'institut.

Travaux dirigés (TD) : Temps d'enseignement obligatoire réunissant au maximum 25 étudiants. Ces cours servent à illustrer, approfondir et compléter un cours magistral en introduisant des données nouvelles qui peuvent être théoriques ou pratiques, à réaliser des exposés, exercices, travaux divers et à travailler sur des situations cliniques.

Travail dirigé à distance (TDD) : Temps de travail où les étudiants effectuent eux-mêmes certaines recherches ou études, préparent des exposés, des écrits, des projets ou autres travaux demandés par les formateurs. Ces temps individuels sont guidés par les formateurs qui vérifient si les étudiants sont en capacité d'utiliser ces temps en autonomie ou ont besoin d'un encadrement de proximité.

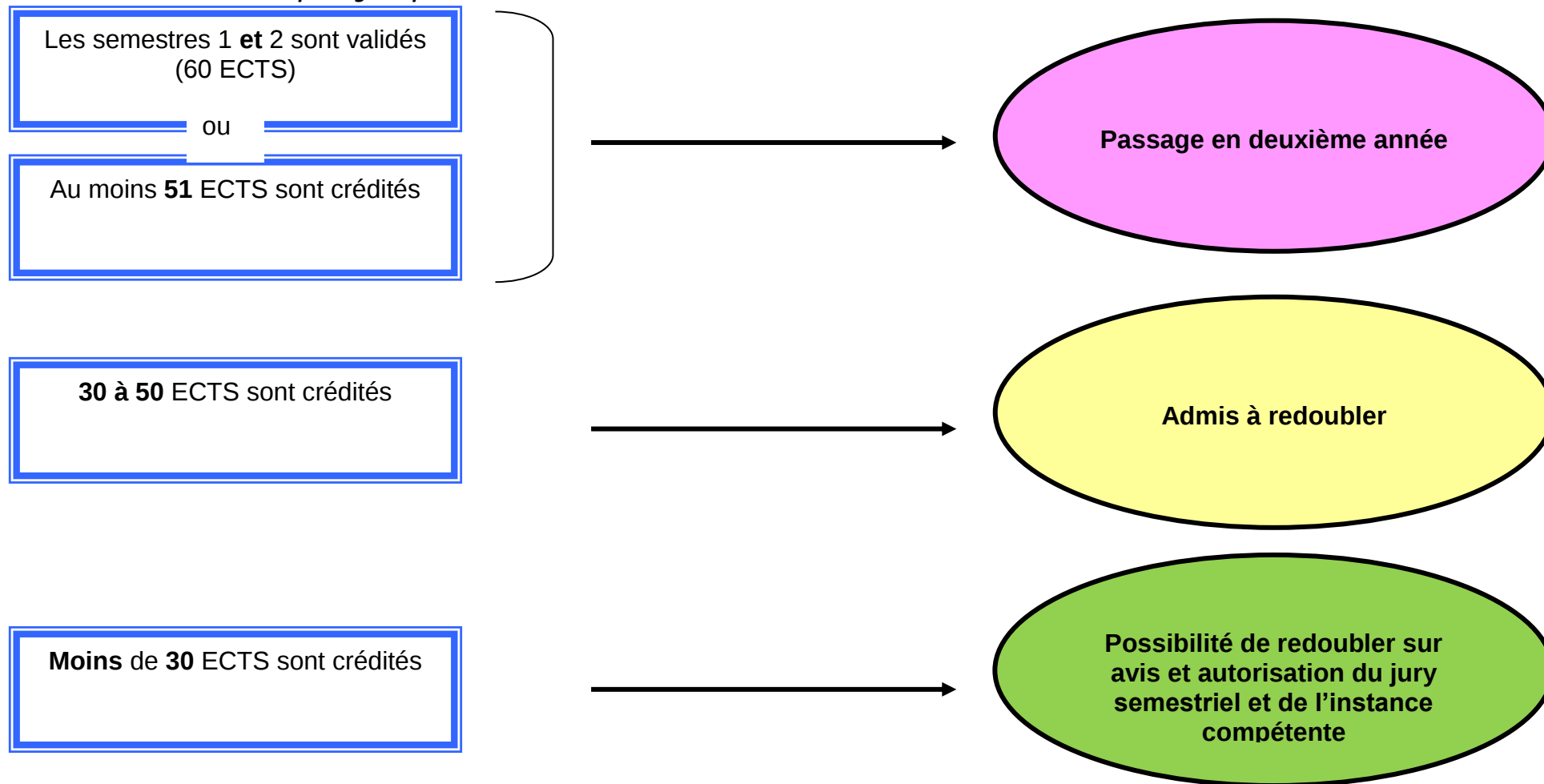
Temps d'appropriation : Temps d'auto-formation structuré et guidé, dédié à la transférabilité des savoirs, à l'analyse de pratiques et à la construction de l'autonomie professionnelle (Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation).

Equipe pédagogique : elle est en charge de l'organisation pédagogique des enseignements, de l'accueil et du suivi individuel des étudiants. Elle se compose de formateurs, de cadres formateurs, d'une coordinatrice pédagogique et d'un directeur.

Chaque unité d'enseignement est sous la responsabilité de cadres de santé formateurs qui veillent à l'adéquation de l'organisation des UE avec les objectifs fixés, organisent l'évaluation et élaborent un bilan annuel de la formation.

Formateur référent du suivi pédagogique : formateur en charge du suivi pédagogique d'un groupe d'étudiants, il les accompagne dans leur projet de formation.

ANNEXE II : Modalités de passage de première en deuxième année



Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat infirmier.

ANNEXE III : Planning indicatif 2026- 2027 alternance cours/stages sous réserve de modifications par l'IFSanté

2026				2027							
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	juin	Juillet	Août
1 Ma	1	1	1	1	1 Lu	1 Lu	1	1	1	1	1
2	2	2 Lu	2	2	2	2	2	2	2	2	2 Lu
3	3	3	3	3	3	3	3	3 Lu	3	3	3
4	4	4	4	4 Lu	4	4	4	4	4	4	4
5	5 Lu	5	5	5	5	5	5 Lu	5	5	5 Lu	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7 Lu	7	7	7 Lu	7	7	7	7	7	7 Lu	7	7
8	8	8	8	8	8 Lu	8 Lu	8	8	8	8	8
9	9	9 Lu	9	9	9	9	9	9	9	9	9 Lu
10	10	10	10	10	10	10	10	10 Lu	10	10	10
11	11	11	11	11 Lu	11	11	11	11	11	11	11
12	12 Lu	12	12	12	12	12	12 Lu	12	12	12 Lu	12
13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
14 Lu	14	14	14 Lu	14	14	14	14	14	14 Lu	14	14
15	15	15	15	15	15 Lu	15 Lu	15	15	15	15	15
16	16	16 Lu	16	16	16	16	16	16	16	16	16 Lu
17	17	17	17	17	17	17	17	17 Lu	17	17	17
18	18	18	18	18 Lu	18	18	18	18	18	18	18
19	19 Lu	19	19	19	19	19	19 Lu	19	19	19 Lu	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
21 Lu	21	21	21 Lu	21	21	21	21	21	21 Lu	21	21
22	22	22	22	22	22 Lu	22 Lu	22	22	22	22	22
23	23	23 Lu	23	23	23	23	23	23	23	23	23 Lu
24	24	24	24	24	24	24	24	24 Lu	24	24	24
25	25	25	25	25 Lu	25	25	25	25	25	25	25
26	26 Lu	26	26	26	26	26	26 Lu	26	26	26 Lu	26
27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
28 Lu	28	28	28 Lu	28	28	28	28	28	28 Lu	28	28
29	29	29	29	29		29 Lu	29	29	29	29	29
30	30	30 Lu	30	30		30	30	30	30	30	30 Lu
	31		31	31		31		31 Lu		31	31
Cours S1				Cours S2				Congés			
Semaine d'hybridation S1				Semaine d'hybridation S2				Temps d'appropriation			
Stage S1				Stage S2							